

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Groupe de produits : Produit commercial
 Autres moyens d'identification : Registration Number: 2013043B Fertilizer Act

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisations recommandées & restrictions : Engrais
 Restrictions d'emploi : Engrais

1.3. Fournisseur

Alltech Crop Science
 3031 Catnip Hill Road
 40356 Nicholasville - USA
 T 859-885-9613 - F 859-887-6736
RegulatoryACS@alltech.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-424-9300

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



Mention d'avertissement (GHS-CA) :

Attention

Mentions de danger (GHS-CA) :

H315 - Provoque une irritation cutanée

Conseils de prudence (GHS-CA) :

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation
 P280 - Porter des vêtements de protection
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau
 P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette)
 P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
 P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
LACTOBACILLUS EXTRACT FILTRATE			50 - 80	Non classé

Agro-Mos

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
Copper Sulfate 25%	blue copper / blue copperras / blue stone / blue viking / blue vitriol / chalcantite / chalcantite, natural / copper sulfate, pentahydrate / copper sulphate, pentahydrate / copper vitriol / copper(2+) sulfate, pentahydrate / couperose bleue / CSP (=copper(II)sulfate, pentahydrate) / cupric sulfate, pentahydrate / Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. / phyto-bordeaux (=copper(II)sulfate, pentahydrate) / phytol-27 (=copper(II)sulfate, pentahydrate) / roman vitriol (=copper(II)sulfate, pentahydrate) / sulfacop / sulfuric acid, copper(2+) salt (1:1), pentahydrate / sulfuric acid, copper(II)salt, pentahydrate / triangle(=copper(II)sulfate, pentahydrate) / vencedor	(N° CAS) 7758-99-8	10 - 20	Acute Tox. 3 (Voie orale), H301 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
SACCHAROMYCES CEREVISIAE CELL WALL			10 - 20	Non classé

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.
- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
- Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

Agro-Mos

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Apparence : Aucune donnée disponible
- Couleur : Vert
- Odeur : Odeur désagréable
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : 4,77
- pH solution : 4,3 (1:100)
- Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
- Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : Non applicable
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair : Aucune donnée disponible
- Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : > 100 °C
Non applicable
- Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
- Pression de vapeur à 50 °C : Aucune donnée disponible
- Densité relative : Aucune donnée disponible
- Masse volumique : 1,188 g/ml
- Solubilité : Aucune donnée disponible
- Log Pow : Aucune donnée disponible
- Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
- Viscosité, dynamique : 27,433 cP
- Propriétés explosives : Aucune donnée disponible.

Agro-Mos

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conditions à éviter : Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Oral: Non classé.

Toxicité aiguë (cutanée) : Cutané: Non classé.

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Agro-Mos	
DL50 orale rat	5000 mg/kg
DL 50 cutanée rat	5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	2,05 ppm
ATE CA (oral)	5000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (dermal)	5000 mg/kg de poids corporel

LACTOBACILLUS EXTRACT FILTRATE	
DL50 orale rat	> 5000 ml/kg
DL 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	2,05 ppm

Copper Sulfate 25% (7758-99-8)	
DL50 orale rat	300 mg/kg (Rat; OECD 401: Acute Oral Toxicity; Experimental value; 482 mg/kg bodyweight; Rat)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Rabbit; Literature study; OECD 402: Acute Dermal Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
pH: 4,77

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: 4,77

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Agro-Mos	
Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C)	23,09175084 mm ² /s

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

Agro-Mos

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

Copper Sulfate 25% (7758-99-8)

Seuil toxique algues 2	0,368 mg/l (ErC50; OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test; 72 h; Pseudokirchneriella subcapitata; Static system; Fresh water; Read-across)
------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

Copper Sulfate 25% (7758-99-8)

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Not applicable
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable
DThO	Not applicable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Copper Sulfate 25% (7758-99-8)

Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulable.
------------------------------	-----------------

12.4. Mobilité dans le sol

Copper Sulfate 25% (7758-99-8)

Ecologie - sol	Toxique pour la flore.
----------------	------------------------

12.5. Autres effets néfastes

Ozone	: Non classé
-------	--------------

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TDG

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

UN-No. (TDG)	: UN3082
Groupe d'emballage	: III - Minor Danger
TMD Classe Primaire de Danger	: 9 - Classe 9 - Produits, matières ou organismes divers
Description document de transport	: UN3082, 9, III

Etiquettes de danger (TMD)	: 9 - Matières et objets dangereux divers
----------------------------	-------------------------------------------



TMD Dispositions particulières	: 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A) de la partie 3 (Documentation). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3) de la partie 4 (Indications de danger — marchandises dangereuses). (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A.; b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.; c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A.; d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.; e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. À titre d'exemple, au Canada, citons la « Loi sur les aliments et drogues ». (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX. SOR/2012-245
	99 - (1) Les mélanges de matières solides qui ne sont pas des marchandises dangereuses et de liquides ou solides qui sont UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. ou UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. peuvent être manutentionnées, présentées au transport ou transportées sous UN3077, à condition qu'aucun liquide ne soit visible ni au moment du chargement des matières dangereuses dans un contenant ni durant le transport. (2) Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 L de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. ou de moins de 450 litres de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet accidentel des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique. DORS/2014-306
Quantité limite d'explosifs et indice de quantité limitée	: 5 L
Quantités exemptées (TDG)	: E1

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Département des transports

N° DOT NA	: UN3082
N° ONU (DOT)	: 3082
Groupe d'emballage (DOT)	: III - Minor Danger
DOT Symbols	: G - Identifies PSN requiring a technical name
Description document de transport	: UN3082 (contains copper sulfate), 9, III
Sélection du champ "Contient déclaration"	: DOT_TECHNICAL - Proper Shipping Name - Technical (DOT)
Classe (DOT)	: 9 - Class 9 - Miscellaneous hazardous material 49 CFR 173.140
Division (DOT)	: 9
Étiquettes de danger (DOT)	: 9 - Classe 9 (Matières dangereuses diverses)



Polluant marin	: • Polluant marin
Dangereux pour l'environnement	: Non

Agro-Mos

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

DOT Special Provisions (49 CFR 172.102)	: 8 - A hazardous substance that is not a hazardous waste may be shipped under the shipping description "Other regulated substances, liquid or solid, n.o.s.", as appropriate. In addition, for solid materials, special provision B54 applies. 146 - This description may be used for a material that poses a hazard to the environment but does not meet the definition for a hazardous waste or a hazardous substance, as defined in 171.8 of this subchapter, or any hazard class as defined in Part 173 of this subchapter, if it is designated as environmentally hazardous by the Competent Authority of the country of origin, transit or destination. 173 - An appropriate generic entry may be used for this material. 335 - Mixtures of solids that are not subject to this subchapter and environmentally hazardous liquids or solids may be classified as "Environmentally hazardous substances, solid, n.o.s." UN3077 and may be transported under this entry, provided there is no free liquid visible at the time the material is loaded or at the time the packaging or transport unit is closed. Each transport unit must be leakproof when used as bulk packaging. IB3 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized, except for UN2672 (also see Special Provision IP8 in Table 2 for UN2672). T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling. TP29 - A portable tank having a minimum test pressure of 1.5 bar (150.0 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 1.5 bar or less based on the MAWP of the hazardous materials, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP.
DOT Packaging Exceptions (49 CFR 173.xxx)	: 155
DOT Packaging Non Bulk (49 CFR 173.xxx)	: 203
DOT Packaging Bulk (49 CFR 173.xxx)	: 241
DOT Quantity Limitations Passenger aircraft/rail (49 CFR 173.27)	: No limit
DOT Quantity Limitations Cargo aircraft only (49 CFR 175.75)	: No limit
DOT Emplacement d'arrimage	: A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.
Emergency Response Guide (ERG) Number	: 171
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG)	: 3082
Description document de transport (IMDG)	: UN 3082 , 9, III, POLLUANT MARIN
Classe (IMDG)	: 9 - Matières et objets dangereux divers
Groupe d'emballage (IMDG)	: III - matières faiblement dangereuses
Quantités limitées (IMDG)	: Shipping information on Agro-Mos. Per the IMDG code: (2.10.2.7) environmentally hazardous substances of 5L or less in a container is shipped as a non-hazardous material and will not be labeled or packaged as hazardous. The transport of marine pollutants is not subject to any other provisions of the IMDG code relevant to marine pollutants (no marking, labelling or documentation required) provided: The net mass or net quantity per single packaging or inner packaging of combination packagings does not exceed 5 kg for solids and 5 L for liquids; The packagings meet the general provisions of paragraphs 4.1.1.1, 4.1.1.2 and 4.1.1.4 to 4.1.1.8 of the IMDG code (strong rigid packaging). In the case of marine pollutants also meeting the criteria for inclusion in another hazard class all provisions of the IMDG code relevant to any additional hazards continue to apply. This means that: UN 3077 Environmentally hazardous substances solid n.o.s .. in quantities of less than 5 kg per single packaging or inner packaging of combination packaging; and • UN 3082 Environmentally hazardous substances liquid. n.o.s .. in quantities of less than 5 L per single packaging or inner packaging of combination packaging can be shipped as not subject to the provisions of the IMDG code. For marine pollutants, which also have other hazards, no marine pollutant mark is required on the packages or on the container in which they are packed . but all other provisions of the IMDG code continue to apply. Because of this change, containers with dangerous goods in limited quantities which are also marine pollutants do not need to bear the Marine Pollutant mark.

IATA

N° ONU (IATA)	: 3082
Description document de transport (IATA)	: UN 3082 , 9, III

Agro-Mos

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Classe (IATA) : 9 - Miscellaneous Dangerous Goods
Groupe d'emballage (IATA) : III - Danger mineur

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Réglementations internationales

LACTOBACILLUS EXTRACT FILTRATE

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Copper Sulfate 25% (7758-99-8)

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date d'émission : 04/15/2016
Date de révision : 04/15/2016
Remplace la fiche : 03/28/2013

Textes complet des phrases H:

H301	Toxique en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FDS Canada (GHS)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit